



Zones Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'abbé, ou dispersés sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 1AUid : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services
 2AUl : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langliva)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 Ad1 : Secteur de Stang ar Baco, signalant l'existence d'une ancienne déchèterie
 Ad2 : Secteur de Coarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

Préscription
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
 Emplacement réservé
 Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation

Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 Petit patrimoine
 Bâti intéressant
 Bâti remarquable

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 Arbre
 Haies, talus, bocage
 Site naturel ou paysager à protéger
 Zone humide

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 Cours d'eau
 Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 Liaison douce existante à conserver
 Liaison douce à créer

Autre information
 Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
 Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	156
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et/ou bâti communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liaison douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47226
11	Elargissement de voirie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voirie	Commune	974
14	Stationnement payagé	Commune	1497
15	Espace public	Commune	189
16	Basin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voirie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voirie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	46007
22	Stationnement, cheminement piéton	Commune	170
23	Elargissement de voirie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110

Futur Proche
 aménagement, urbanisme, paysage

Commune de Plonéour-Lanvern
 Département du Finistère



PLAN LOCAL D'URBANISME
 Révision

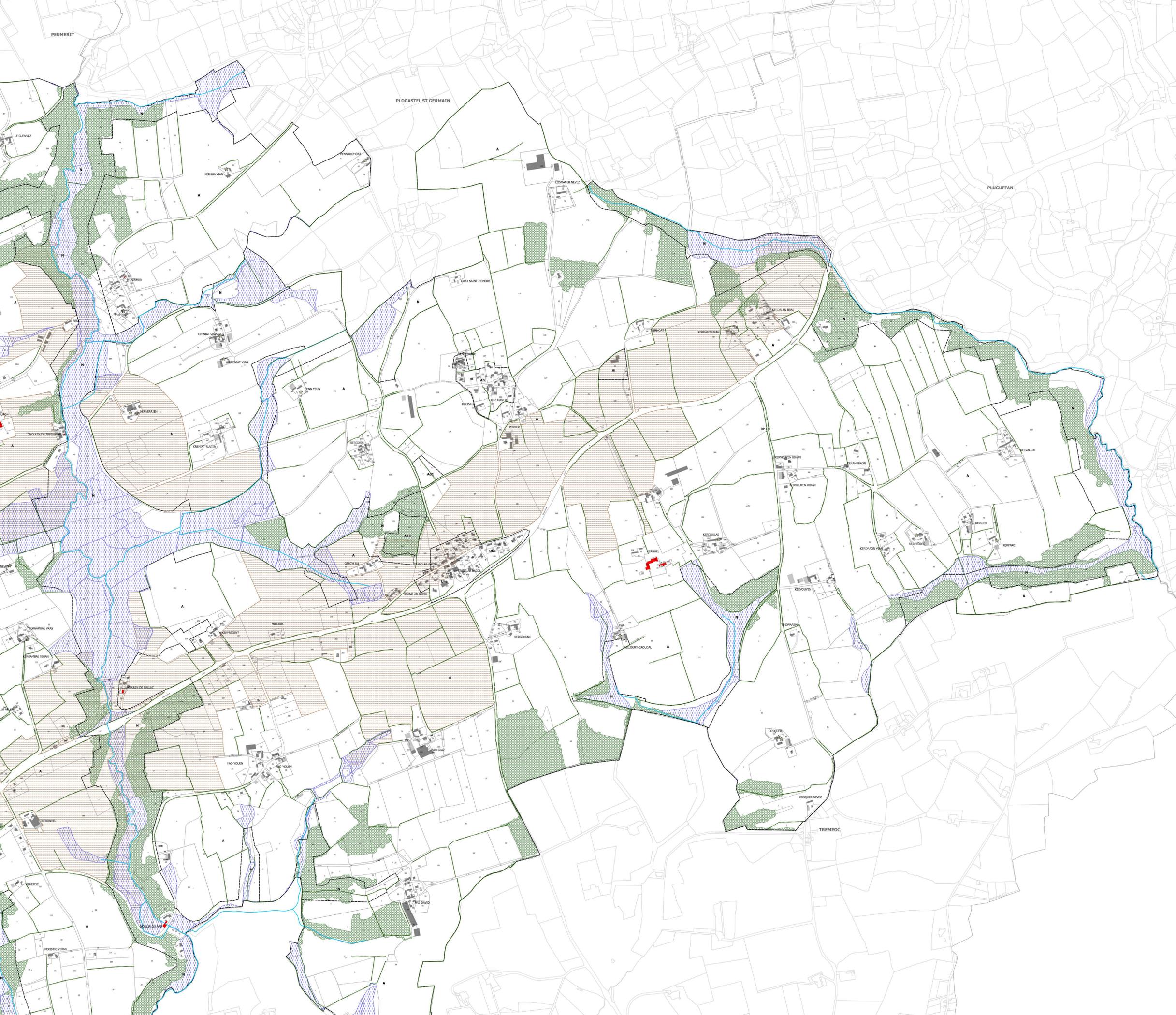
4.2- Règlement graphique

Plan 1 sur 6

Echelle 1/5 000ème

Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU
26/06/2017	24/04/2019	01/02/2022

Rédigé social : 2 rue Alain Bernabé / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / 0 20 40 76 56 56
 Agence Bretagne : 6 rue de Plonéour / 29 203 BREST / 0 20 40 57 30 29
 www.plonour-lanvern.fr



Zones Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'Abbé, ou dispersés sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 1AUil : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services
 1AUll : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivoua)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 Ad1 : Secteur de Stang ar Bacol, signalant l'existence d'une ancienne décharge
 Ad2 : Secteur de Goarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

PréSCRIPTION
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 ● Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
 ■ Emplacement réservé
 ■ Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 ■ Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation

Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 ☆ Petit patrimoine
 ■ Bâti intéressant
 ■ Bâti remarquable

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 ● Arbre
 ■ Haie ou talus à préserver
 ■ Site naturel ou paysager à protéger
 ■ Zone humide

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 — Cours d'eau
 — Liasion douce existante à conserver
 — Liasion douce à créer

Autre information
 ■ Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
 ■ Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage des déchets	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et/ou bâti communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liasion douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47226
11	Elargissement de voie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voie	Commune	974
14	Stationnement paysage	Commune	1497
15	Espace public	Commune	789
16	Bassin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	46597
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110

Futur Proche
 aménagement, urbanisme le proche

Commune de Plonéour-Lanvern
 Département du Finistère



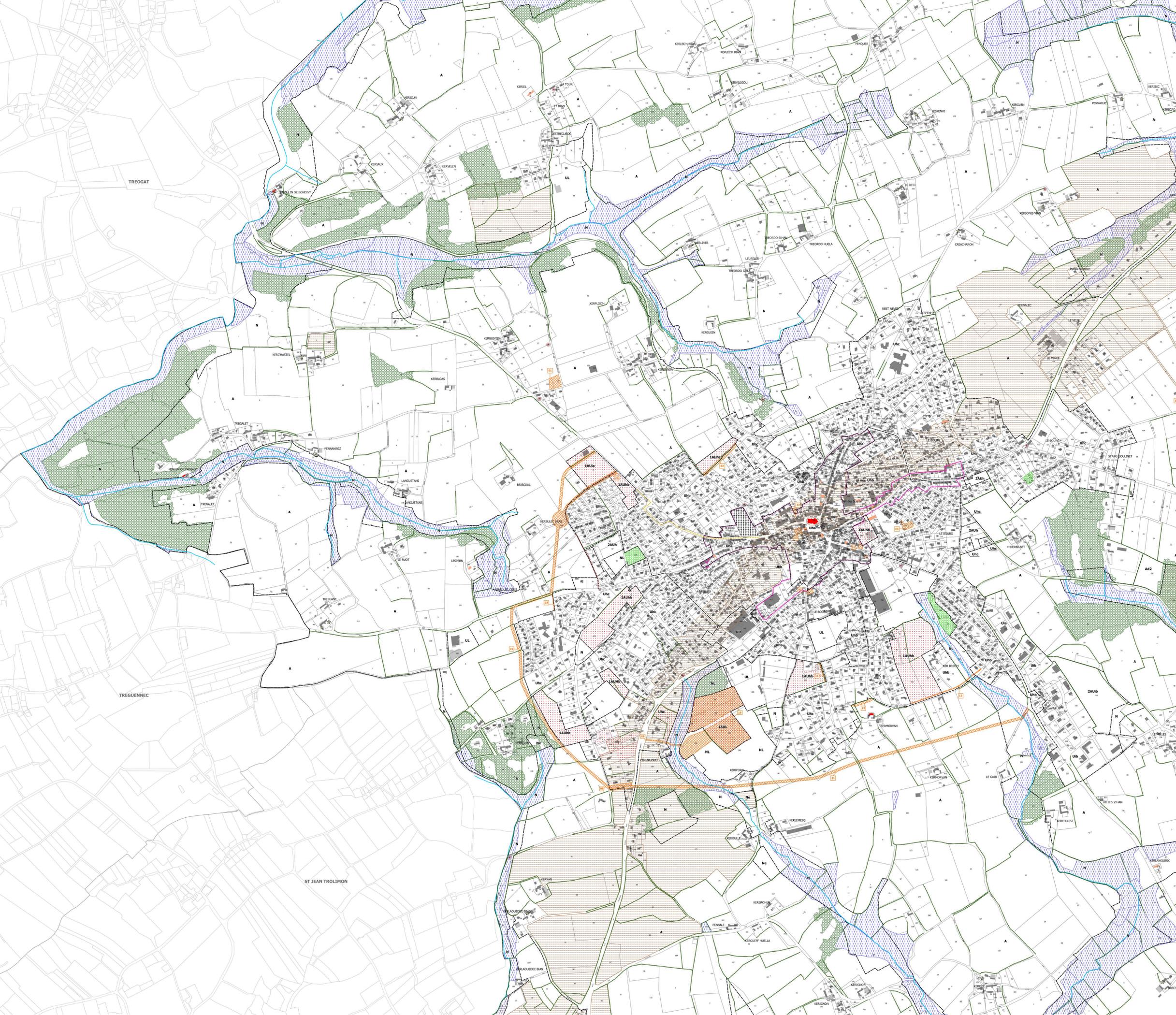
PLAN LOCAL D'URBANISME
 Révision

4.2- Règlement graphique

Plan 2 sur 6

Echelle 1/5 000ème

Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU
26/04/2017	24/05/2019	01/02/2022



Zone Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée.
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat.
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'Abbé, ou dispersées sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com.
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 1AUid : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services
 1AUil : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs (...) équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, (...) soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang, Langivou)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 Ad1 : Secteur de Stang ar Bacol, signalant l'existence d'une ancienne décharge
 Ad2 : Secteur de Gouern Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)
 An : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

Préservation
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 [Green hatched] Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
 [Blue hatched] Emplacement réservé
 [Pink hatched] Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 [Red hatched] Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation

Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 [Red star] Petit patrimoine
 [Orange star] Bâti intéressant
 [Red star] Bâti remarquable

Numero	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage des potables	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et/ou bâti communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liaison douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47726
11	Elargissement de voirie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voirie	Commune	974
14	Stationnement paysage	Commune	2497
15	Espace public	Commune	789
16	Basin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voirie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voirie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40627
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voirie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 [Green circle] Arbre
 [Blue line] Haie ou talus à préserver
 [Green hatched] Site naturel ou paysage à protéger
 [Blue hatched] Zone humide

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 [Blue line] Cours d'eau
 [Red dashed line] Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 [Red dashed line] Liaison douce existante à conserver
 [Red dashed line] Liaison douce à créer

Autre information
 [Green hatched] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
 [Blue hatched] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)

Futur Proche
 aménagement, urbanisme le paysage

Commune de Plonéour-Lanvern
 Département du Finistère

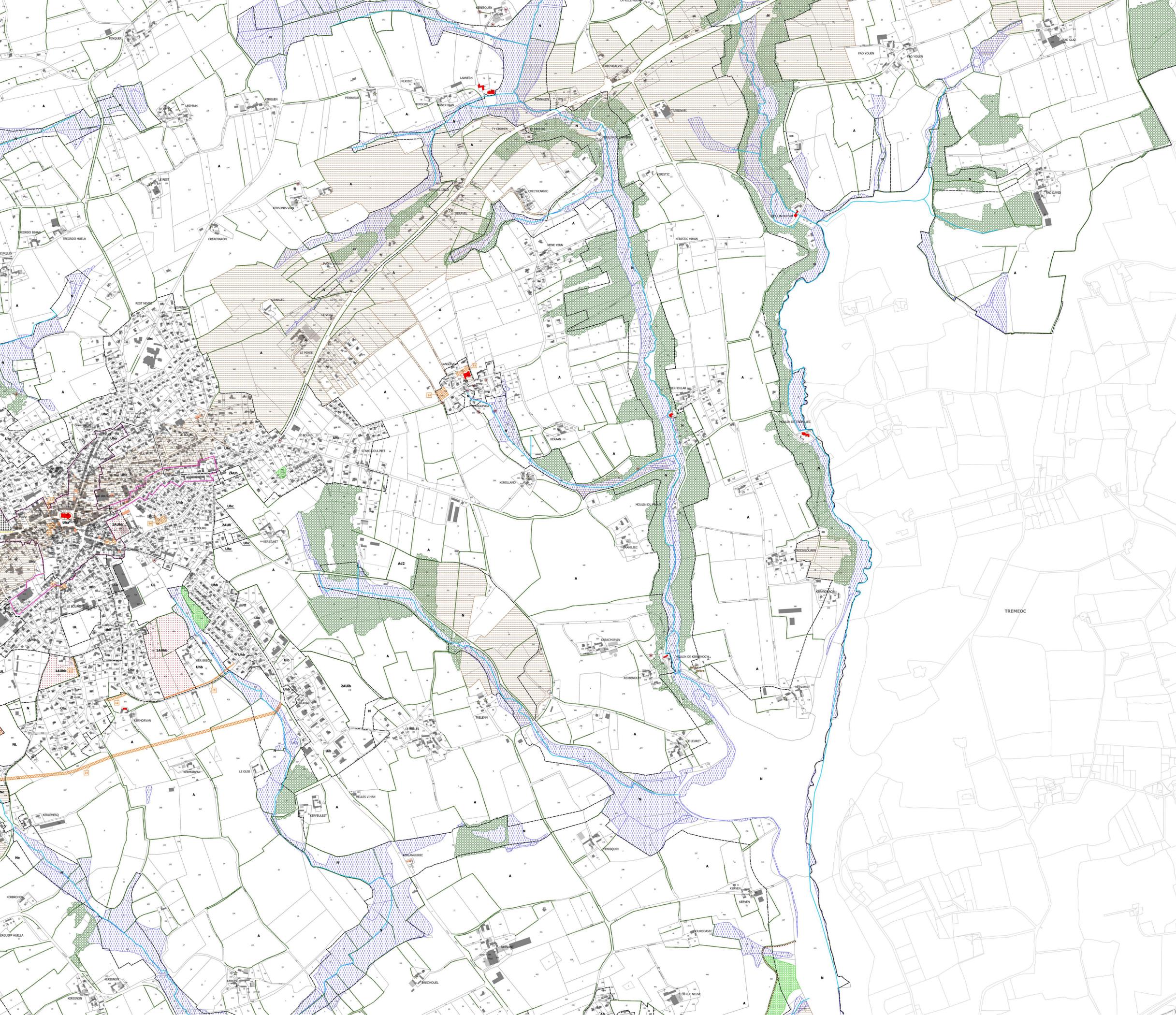


PLAN LOCAL D'URBANISME
 Révision

4.2- Règlement graphique



Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU
26/06/2017	24/05/2019	01/02/2022



Zone Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée.
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat.
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'abbé, ou dispersés sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com.
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu.
 1AUIc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu.
 1AUIa : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat.
 1AUIc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial.
 1AUIj : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services.
 1AUIk : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs.
 2AUIh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat.
 2AUIb : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services.

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs (...) équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, (...) soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel.
 Nc : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales.
 Nih : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang, Langivoa).
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping.

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite.
 Ad1 : Secteur de Stang ar Bacol, signalant l'existence d'une ancienne décharge.
 Ad2 : Secteur de Gvaern Cap, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat.
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3).
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions.
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée.

Précription
 * Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.
 [Symbol] Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme.
 [Symbol] Emplacement réservé.
 [Symbol] Périmètre de diversité et de centralité commerciale.
 [Symbol] Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation.
Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 [Symbol] Petit patrimoine.
 [Symbol] Bâti intéressant.
 [Symbol] Bâti remarquable.

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 [Symbol] Arbre.
 [Symbol] Haie ou talus à préserver.
 [Symbol] Site naturel ou paysager à protéger.
 [Symbol] Zone humide.
Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 [Symbol] Cours d'eau.

Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 [Symbol] Liason douce existante à conserver.
 [Symbol] Liason douce à créer.

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et/ou bâti communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liason douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	4726
11	Elargissement de voie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voie	Commune	974
14	Stationnement paysagé	Commune	1497
15	Espace public	Commune	760
16	Besoin de réfection	Commune	1294
17	Elargissement de voie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40927
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110

Autre information
 [Symbol] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1.
 [Symbol] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée).



Commune de Plonéour-Lanvern
 Département du Finistère



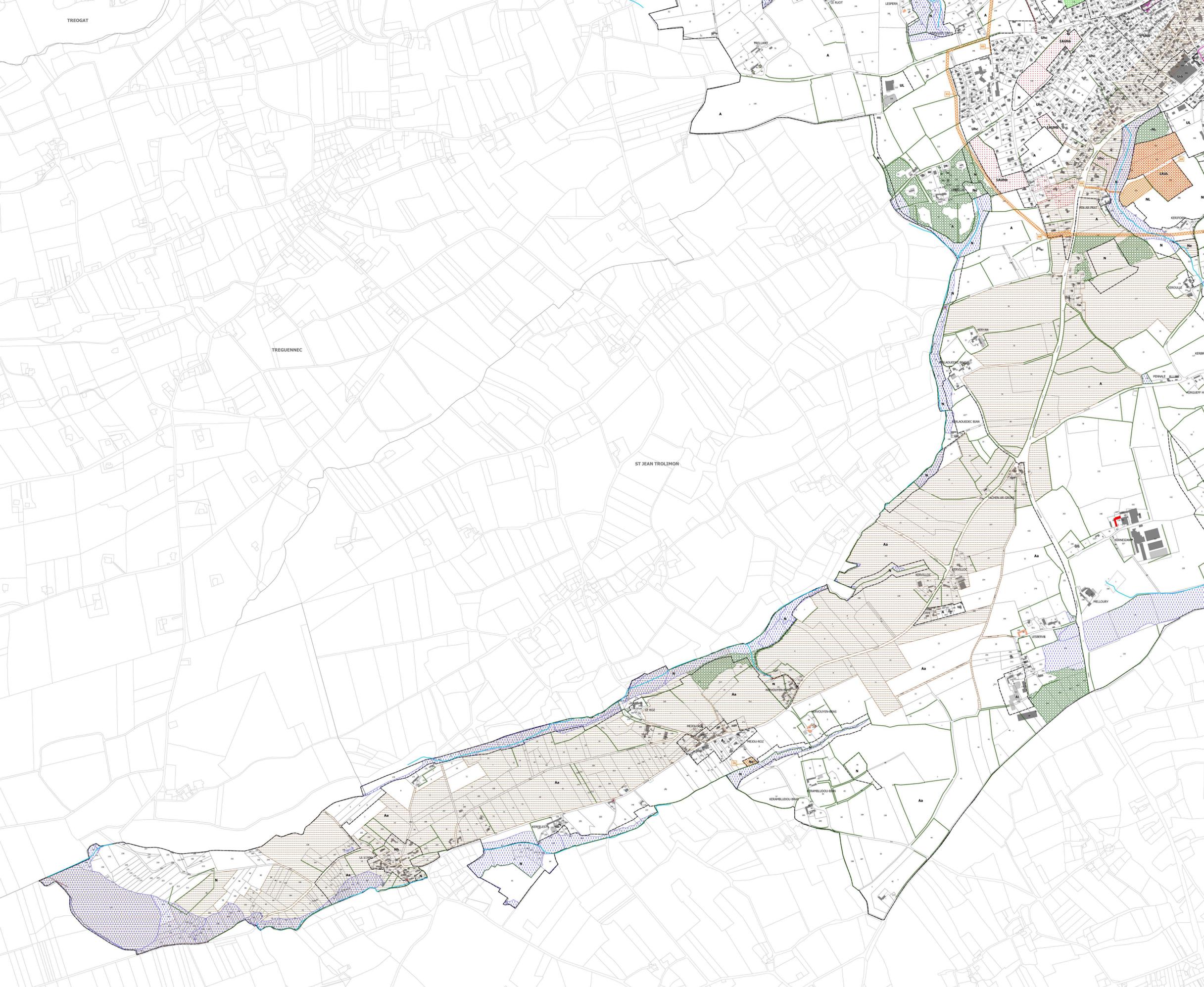
PLAN LOCAL D'URBANISME
 Révision

4.2- Règlement graphique

Plan 4 sur 6

Echelle 1/5 000ème

Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU
26/04/2017	24/05/2019	01/02/2022



- Zones Urbaines (U) :**
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'abbé, ou dispersés sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Ula : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage
- Zones à urbaniser (AU) :**
 IAUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 IAUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 IAUIa : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 IAUIc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 IAUIl : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services
 IAUIu : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
- Zones naturelles (N) :**
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivoa)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping
- Zones agricoles (A) :**
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 Ad1 : Secteur de Stang ar Bacol, signalant l'existence d'une ancienne décharge
 Ad2 : Secteur de Coarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage détaillées sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

- Prescription**
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 [Green hatched] Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
 [Orange hatched] Emplacement réservé
 [Pink hatched] Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 [Red hatched] Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation
- Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)**
 [Red circle] Petit patrimoine
 [Orange square] Bâti intéressant
 [Red square] Bâti remarquable
- Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)**
 [Green circle] Arbre
 [Blue line] Haie ou talus à préserver
 [Green square] Site naturel ou paysager à protéger
 [Blue square] Zone humide
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme**
 [Blue line] Cours d'eau
 [Dotted line] Liasion douce existante à conserver
 [Dashed line] Liasion douce à créer
- Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme**
 [Blue line] Liasion douce existante à conserver
 [Dotted line] Liasion douce à créer
- Autre information**
 [Green hatched] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
 [Blue hatched] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement esplanade communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liasion douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47726
11	Elargissement de voirie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voirie	Commune	974
14	Stationnement paysage	Commune	7497
15	Espace public	Commune	780
16	Basin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voirie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voirie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40507
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voirie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110

Futur Proche
 aménagement, urbanisme, paysage

Commune de Plonéour-Lanvern
 Département du Finistère



PLAN LOCAL D'URBANISME
 Révision

4.2- Règlement graphique

Plan 5 sur 6

Echelle 1/5 000ème

Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU
26/04/2017	24/05/2019	01/02/2022



Zones Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'Abbé, ou dispersées sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Uil : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 1AUil : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUhb : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivou)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 Ad1 : Secteur de Stang ar Baco, signalant l'existence d'une ancienne décharge
 Ad2 : Secteur de Goarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage détaillées sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

Préservation
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 [Green hatched] Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
 [Orange hatched] Emplacement réservé
 [Pink hatched] Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 [Red hatched] Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 [Green circle] Arbre
 [Green line] Haie ou talus à préserver
 [Green square] Site naturel ou paysager à protéger
 [Blue square] Zone humide

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 [Blue line] Cours d'eau

Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 [Red line] Liasion douce existante à conserver
 [Yellow line] Liasion douce à créer

Autre information
 [Orange square] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
 [Red square] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)

Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 [Red star] Petit patrimoine
 [Orange star] Bâti intéressant
 [Red star] Bâti remarquable

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement espace bâti communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liasion douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47726
11	Elargissement de voirie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voirie	Commune	574
14	Stationnement paysagé	Commune	7497
15	Espace public	Commune	780
16	Basin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voirie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voirie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40507
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voirie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110



Commune de Plonéour-Lanvern
 Département du Finistère



PLAN LOCAL D'URBANISME
 Révision

4-2- Règlement graphique

Plan 6 sur 6

Echelle 1/5 000ème

Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU
26/06/2017	24/06/2019	01/02/2022